

COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION PV CSO N° 4/2020 MARDI 6 OCTOBRE EN VISIOCONFÉRENCE

Présidence Alain TALARMIN

Présents Eric ALBERT, Daniel ARCUSET, Daniel AUBRY, Jean CLIENTI, Frédéric COSENTINO, Didier FEUILLOLEY, Frantz FRANCILLONNE, Alain GOUGUET, Christian HERBAUT, Philippe LEYNIER, Michel MAHE, Jean Claude REGNAULD

Excusés Christophe CAMUS, Pierre FRITEYRE, Robert GIRAUD

Début de la réunion : 17h30

Approbation du PV de la CSO en Visio Conférence du 1^{er} septembre 2020.

RETOUR SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Coupe de France à Lyon les 5 et 6 septembre

Pour cette année exceptionnelle, nous avons réussi à gagner le pari lancé par le Bureau Fédéral au printemps pour une Coupe de France Mixte (en dehors de la Marche qui autorisait 3 masculins). Par vents (Franciliens et Franc-Comtois) et marée (Bretonne) nous avons maintenu le cap, malgré la mise en sommeil des ligues et les promesses d'échecs.

En élargissant le nombre d'équipes qualifiables, ainsi que les critères retenus pour additionner les performances des équipiers potentiels, nous avons organisé avec le COL une compétition cohérente où les athlètes de tout niveau et de toutes les régions ont été heureux de se retrouver. Les résultats en témoignent et pourraient remettre en cause la notion de pause estivale. Remercions pour cela les officiels et bénévoles qui ont répondu présents. Remercions les gestionnaires de composition d'équipes et le secrétariat informatique qui ont permis de fournir des résultats dans des délais très brefs. Une très bonne animation a bien mis en exergue toutes les familles d'épreuves, y compris le Marteau qui se trouvait sur un terrain excentré.

A noter encore que la direction des compétitions fut très efficace.

Pour répondre à certaines remarques sur la composition des relais, nous avons privilégié un ordre fixe de passage des relayeurs (2 femmes, puis 2 hommes) en pensant qu'il n'était pas prudent de passer un bâton de relais d'un homme à pleine vitesse vers une femme en phase d'accélération. Pour les épreuves en ligne, il était également difficile de laisser des femmes dans des pelotons avec des gabarits et poids très différents.

4 essais dans les concours (sauf hauteur/perche) ont semblé suffisants pour les épreuves mixtes. La Perche a posé comme d'habitude un problème de timing. Les athlètes et entraîneurs ne s'en sont pas plaints. Cependant le jury a été sollicité pendant de nombreuses heures. L'ajustement des hauteurs de barre devra être revu et imposé.

Comme demandé, nous avons fait un sondage sur place relatif à l'avenir de cette compétition. Suite à un type de réponse largement majoritaire, nous pourrions en retenir le schéma suivant :

- Phase de qualification du 27 mars au 4 juillet 2021 en laissant les ligues organiser et animer des épreuves (entre autres Mixtes), en plus des organisations locales autorisées, ou des équipes pourront tenter de se qualifier pour la Coupe de France. Les organisations des Ligues pourraient très bien porter le label « demi-finale de la Coupe de France »).
- La Coupe de France pourrait se dérouler les 18 et 19 septembre 2021 (au vu de listes de qualifiés finalisés début septembre) avec les 3 formules précédentes soit par type d'épreuve, 6 équipes Hommes, 6 équipes Femmes, 6 équipes mixtes pour tous les concours et les relais de haies. Au sujet des Relais, équipes hommes, équipes femmes, équipes mixtes, le nombre sera à déterminer en fonction des conditions d'organisation. Nous laissons la Commission de Marche présenter sa proposition.

La participation des équipes mixtes est réservée aux équipes de Nationale 2 et moins. Les clubs opérant en Elite et N1 des Championnats de France Interclubs de l'année en cours ne peuvent pas participer à la Coupe « Mixte ».

Championnats de France Elite Espoirs Albi les 12 et 13 septembre

Très forte implication en phase préparatoire de la CSO/DTN, du Pôle Communication pour la gestion de la liste des qualifiés ainsi que pour le terrain, la CSO (à distance par Didier FEUILLOLEY) et le pôle des Organisations Sportives. Sur place, la CSO a pu intervenir dans de bonnes conditions pour gérer les sujets relatifs aux matériels (marteau et barrière rivière de steeple) et de sécurité sur le terrain (par exemple, la coordination entre lancers et sauts, et lancers et steeple).

Très bonne organisation locale avec, pour la première fois, des équipes TV discrètes, à l'écoute et une sonorisation qui a permis de mettre les athlètes et le jury dans de bonnes conditions.

Les statistiques tenues par Jean CLIENTI et Didier FEUILLOLEY et le rapport des OTN montrent que le challenge de la tenue des horaires a été gagné.

Quelques pistes d'amélioration

- Arrêt trop long entre le 3^{ème} et 4^{ème} essai en lancers et sauts longitudinaux pour vérification de la liste des qualifiés pour les 3 essais complémentaires. Le rendu informatique étant bon, les juges chargés de la saisie manuelle auraient pu faire un rapprochement un peu plus rapide.
- Sans que la CSO n'ait été mise au courant, les résultats n'ont pas été affichés mais seulement disponibles sur le Site Athle.fr Il y a lieu de bâtir avec la COT une règle pour éviter tout contentieux sur la règle des 30 mn pour déposer une réclamation.

Championnats de France des Epreuves Combinées Aubagne 19 et 20 septembre

Malgré la buée sur les lunettes, chaque officiel portait son masque en permanence ... Un compteur manuel des entrées/sorties a été réalisé par la municipalité afin de respecter les directives préfectorales.

Le samedi et de dimanche matin, le vent a contraint le délégué technique et son adjoint à décider de courir les épreuves de vitesse en sens inverse. Cette possibilité avait été anticipée et le prestataire-chrono avait installé des caméras aux bons endroits. Les athlètes et leurs entraîneurs ont apprécié le soin que la direction de compétition a pris vis-à-vis des compétiteurs car plusieurs courses se sont disputées avec un vent favorable de 1,5m. Un climat de confiance s'est donc immédiatement installé entre les délégués techniques et les athlètes. La manutention des haies a été rapide tant le nombre de personnes a été grand. Pour le 110m Haies seulement, le couloir 4 n'a pas été utilisé puisqu'une plaque métallique couvre un butoir de perche à cet endroit.

Le dimanche, 2 orages ont contraint le délégué technique et son adjoint à suspendre la compétition à chaque fois et à avancer puis, à modifier les horaires des dernières épreuves féminines. Les animateurs ont tenu les athlètes informés immédiatement qui avaient d'ailleurs été consultés par le délégué technique.

POINT SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Championnats de France « Cadets-Juniors » à Evry Bondoufle 17 et 18 octobre

Délégué Technique : Daniel AUBRY

Point sur l'organisation : la décision de la Préfecture pour la tenue ou non de l'**évènement** sera connue ce lundi 12 octobre.

L'aire de lancer de marteau a été remise en état, le stade sera équipé de nouveaux sautoirs en hauteur et perche.

Les dossards seront mis dans des enveloppes clubs réparties par Ligue.

Distribution des dossards à partir de 17h00 le vendredi.

L'autorisation du préfet est donc attendue dans la journée du lundi 12 octobre.

Dans l'attente de la réponse préfectorale, Il est envisagé de mettre un message d'attente sur la page des qualifiés, afin d'éviter des confirmations et des validations de réservation d'hôtels ou de trains, voire même d'avions.

Jury Championnats de France CA-JU 2020 / Bondoufle - 17 & 18

Fonction	NOM	Prénom
Directeur de compétition	BEN AYED	Hatem
Président CSO	TAL ARMIN	Alain
Délégué Technique CSO	AUBRY	Daniel
Délégué Technique Adjoint CSO	GIRAUD	Robert
Comité Organisation Local	BAUBEAU	Marie-Elisabeth
Directeur de réunion	CHEDEVILLE	Pascal
Directeur Technique	GUERQUIN-	Jean-Luc
OTN	DAILLE	Frederic
OTN	ZUGER	Patricia
Juge Arbitre Courses	JAFFRELOT	Eric
Juge Arbitre Lancers (stade)	CUVILLIER	Jean-Paul
Juge Arbitre Lancers (terrains)	TREHIN	Bernard
Juge Arbitre Sauts	BOURCIER	Frederic
Juge Arbitre des Départs	LEGRAND	Kevin
Juge Arbitre Chambres d'Appel	DELACOUR	Pierre
Responsable Chambres d'appel	CLIENTI	Jean
Responsables Dossards CSO	FRANCILLONNE	Frantz

Livret Hivernal 2020-2021

Nous avons pris un peu de retard dans la rédaction du prochain livret hivernal. Ce livret devra être proposé au Bureau fédéral le 14 octobre prochain.

Concernant les Qualifications hivernales elles se feront au Ranking mais aussi sur un minima fort comme pour l'estival. Les dates de prises en compte des performances feront l'objet d'une circulaire.

Philippe LEYNIER interrogera **dès cette semaine** le DTN sur la participation des Cadets sur 400 et 800m en salle **pour décision lors dudit Bureau fédéral.**

Les qualifications se faisant au Ranking, le règlement précise que pour l'estival, on s'appuie sur ces épreuves

Concernant les « ultras marins », il faut trouver une solution informatique pour les épreuves du 60m et 60m haies qui se déroulent en extérieur. Un contact sera pris avec les personnes en charge du règlement du ranking et de l'impact informatique.

Championnats sans implantation hiver 2020/2021 : France U23 et Nationaux des 6-7/02

Toujours pas de candidature !

Bilan tout temps (30mn CF et grille classements des 30 mn CF et CM)

Exemple de barème à étudier pour le 30 minutes (en comparaison avec le 30 minutes marche)

Barème cadette

N1	N2	N3	N4	IR1	IR2	IR3	IR4	R1	R2	R3
8800	8600	8400	9300	8200	8100	8000	7900	7800	7600	7400

Et ainsi de suite jusqu'à D8 (6000)

Barème cadet

N1	N2	N3	N4	IR1	IR2	IR3	IR4	R1	R2	R3
9400	9300	9200	9100	9000	8900	8800	8700	8600	8500	8300

Et ainsi de suite jusqu'à D8 (7000)

Patrice BINELLI sera sollicité pour étudier ce barème.

Les barèmes devront être validés pour le 26/11/2020. Les textes concernés devront être actualisés en conséquence ainsi que les outils informatiques permettant l'attribution des points clubs.

Records de France - Améliorés en 2020

Cadets Hommes / U18

30 Minutes 9746m CARTIEAUX Baptiste 03 EA Cergy Pontoise 29/08/2020 Pacé

Ancien record : 30 Minutes 9506m SILINSKI Didier 64 So Bruay 18/10/1981 Athis Mons.

Seniors Femmes

Marteau (4kg) 74m94 TAVERNIER Alexandra (93) Annecy Haute Savoie Athlétisme le11/07/20
Vénissieux

*Ancien record : Marteau (4kg) 74m84 TAVERNIER Alexandra (93) Annecy Haute Savoie Athlétisme le
16/06/19 Chorzów (POL)*

Questions diverses

Cahier des charges d'attribution d'un label « Meeting Régional »

Dans le cadre des qualifications au Ranking pour les Championnats de France, la CSO a travaillé sur le cahier des charges des meetings à label régional qui sera transmis au Bureau Fédéral avant le 26 novembre pour validation.

La CSO précise aussi que les meetings régionaux en salle 2020/2021 doivent avoir des exigences de Juge Arbitre de niveau Fédéral et des Juges par ateliers au moins de niveau Régional, de réunir au moins 5 clubs et 5 épreuves complémentaires au programme des meetings Nationaux du même territoire et qu'ils soient communiqués à la CSO FFA dans le cadre du calendrier des championnats de la Ligue.

Pénalités sur Championnats

Les pénalités des différents Championnats de France seront transmises aux clubs.

Circulaire de WA

Circulaire de WA relative à la procédure concernant la soumission des propositions de modification des Règles, et notamment le formulaire à compléter, si nécessaire, que nous devons retourner :

- avant le 15 janvier 2021, pour les Règles de Compétition et les Règles Techniques,
- avant le 15 avril 2021, pour les autres Règles.

Au vu des échéances électorales, nous devons finaliser les propositions avant le 26 novembre prochain. Nous organiserons une réunion en visioconférence avec la COT, la CNM et la CNR.

Compte Rendu de la réunion de travail sur les courses Mixtes

Suite à la question posée lors de la dernière CSO, un groupe de réflexion s'est réuni en visioconférence le 24 septembre dernier, et après échanges, propose la version ci-dessous :

Règlement sportif FFA 2018-2019

Règle F 147..... Par exception, pour les compétitions en stade, les épreuves mixtes de concours et des seules courses de 3000 m et au-delà seront autorisées, sauf pour les Championnats de France (y compris les Interclubs), les Championnats Nationaux, (les résultats des meetings inscrits aux calendriers IAAF et AEA à l'étranger sont pris en compte de la même manière que les meetings nationaux) et les épreuves des Meetings des circuits Pro Athlé tour, Elite et Nationaux ainsi que dans les compétitions signalées par la CSO Nationale.

Une épreuve qui se déroulera dans cette condition de mixité de participants hommes et femmes devra être déclarée en Toutes Catégories Confondues (TCC) dans LOGICA. **Pour toutes les autres compétitions se déroulant entièrement sur un stade, le Juge-Arbitre aura donc la possibilité d'autoriser les épreuves mixtes entre hommes et femmes pour les concours, les courses de 3000 m et au-delà.**

Proposition d'amendement

- Autorisation uniquement s'il y a **un faible nombre d'athlètes d'un sexe** et en aucun cas pour permettre aux athlètes d'un sexe de se faire donner l'allure ou d'être assisté par un athlète de l'autre sexe.
- Pour les courses se déroulant dans ces conditions aucun record de France ne pourra être homologué (règle WA 260.1).
- Pour les sauts verticaux il ne devra y avoir aucune distinction dans les montées de barre.

⇒ **Ces modifications aux règlements sportifs devront être soumises au vote du CD après avis de la COT et du BF pour application en 2021.**

Les Epreuves Combinées

Lors des Championnats de France des Epreuves Combinées à Aubagne, Philippe LEYNIER et moi-même avons été invités à un échange **au sujet du calendrier 2021 et du format du championnat de cette épreuve** avec le responsable de la DTN des Epreuves Combinées, le délégué technique des Championnats et un groupe d'entraîneurs de la spécialité.

Les référents de la DTN nous ont transmis un document qui sera transmis au Bureau Fédéral du 14 octobre prochain après consultation et positionnement du DTN.

Le BF sera aussi à nouveau saisi au sujet de la date de la coupe de France 2021. Un mémo d'analyse des avantages et inconvénients sera soumis préalablement au DTN pour positionnement.

Record de France du 20 000 m course. Certains textes ne sont pas à jour de la suppression de celui-ci. A régulariser si maintien de la suppression.

Alain TALARMIN
PRESIDENT CSO

- **PROCHAINE REUNION DE LA CSO LE MARDI 10 NOVEMBRE AU CNOSF** -